

## Plan France Très Haut Débit

Procédure de publication sur le site internet de l'Arcep des projets de  
déploiement de réseaux d'initiative publique

### Phase de consultation formelle des opérateurs

Par courrier du 11 avril 2016, Manche Numérique a procédé à une actualisation de la déclaration de son projet d'initiative publique concernant le déploiement FTTH sur son territoire. Ce projet a de nouveau évolué et le syndicat procède donc à une actualisation des informations à ce sujet. Les informations sont fournies dans l'annexe 1 sur laquelle figurent une carte du déploiement FttH de la tranche 2, objet de la présente consultation, ainsi que le planning de ce déploiement.

Conformément à la procédure de publication, Manche Numérique indique que :

- Son siège est sis 235 rue Joseph Cugnot, à Saint-Lô (50 000) ;
- Une cartographie précise du territoire couvert par son projet sur lequel une demande d'aide auprès du FSN sera transmise pour instruction est fournie dans l'annexe 1 ;
- Le Schéma Directeur territorial élaboré par Manche Numérique et présentant son projet est consultable sur son site, à l'adresse suivante :

<https://manchenumerique.fr/la-fibre/sinformer/la-fibre-pour-tous-sdan/>

- Un opérateur souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit, y compris mutualisé, devra :
  - ✓ Fournir une cartographie précise des zones que l'opérateur s'engage à rendre éligible à horizon de 5 ans
  - ✓ Communiquer un calendrier de réalisation détaillé indiquant le volume de prises raccordables année par année à compter de la date d'engagement de travaux
  - ✓ Envoyer l'ensemble de ces informations par lettre recommandée avec accusé de réception à : Monsieur le Président, Syndicat Mixte Manche Numérique, 235 rue Joseph Cugnot, 50000 Saint-Lô.
  - ✓ Le courrier accompagnant ces informations devra être signé par une personne ayant pouvoir pour engager l'opérateur.

Le Président,  
Serge DESLANDES



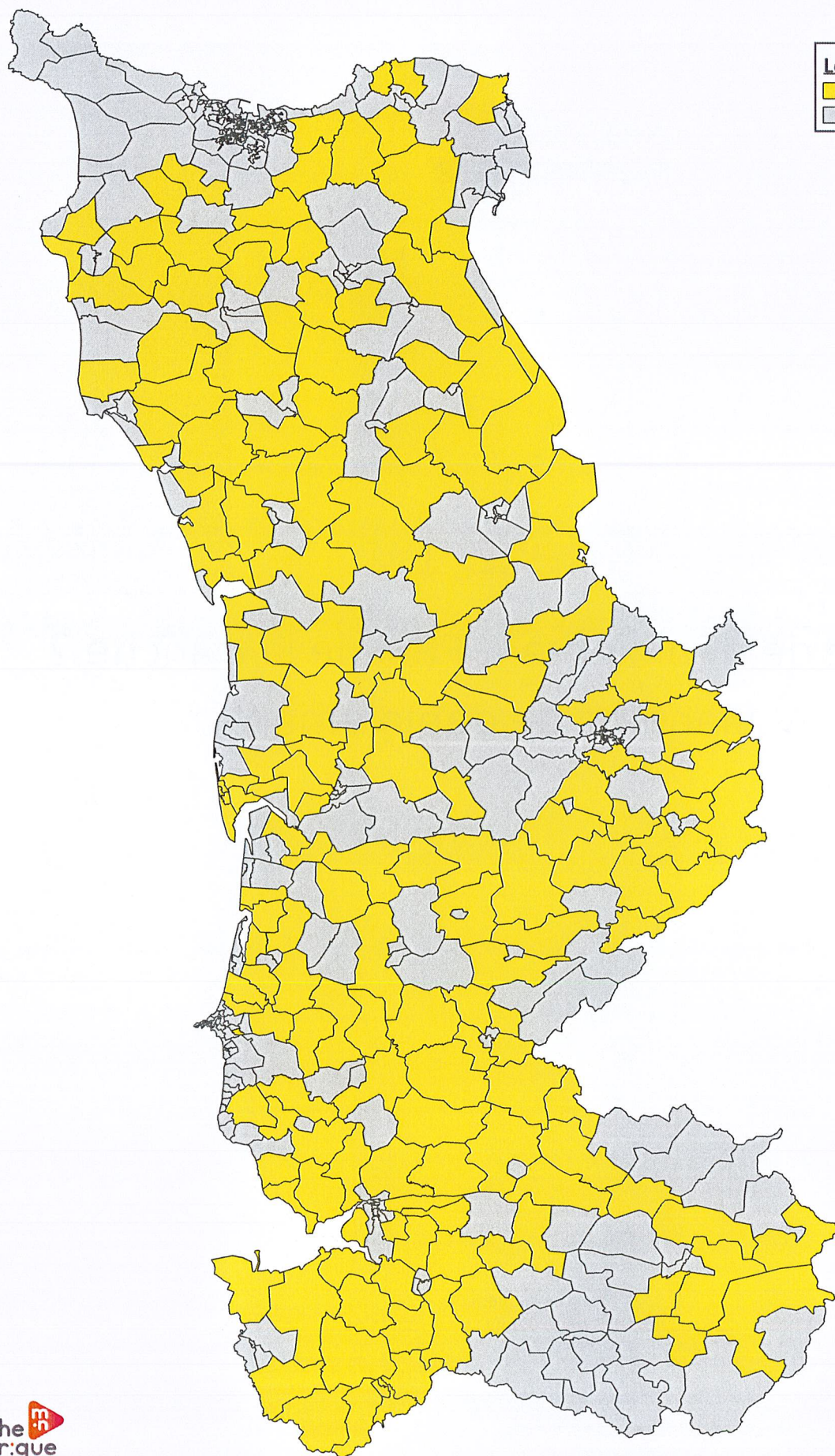


## Annexe 1 :

- Carte de déploiement FttH de la tranche 2
  - Planning de déploiement



# Zones de déploiement FTTH en tranche 2



**Légende :**

- Zones arrières du SRO – Tranche 2
- Autres zones arrières de SRO



0 10 km





## Planning de déploiement FttH tranche 2:

2022  2025